

LA LETTRE DE L'AUBRAIE décembre 2023

L'AUBRAIE VOUS REMERCIE DE VOTRE SOUTIEN, ENSEMBLE NOUS ALLONS FAIRE BEAUCOUP PLUS POUR PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE NOS FORÊTS.
NOUS VOUS ADRESSONS NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2024.

2 dates à noter dans votre agenda :

Samedi 9 mars 2024 après-midi à Nedde : Assemblée Générale de L'Aubraie.

Au programme : balade dans une magnifique forêt gérée en futaie irrégulière, présentation du centre d'information et de formation « Hêtre en Forêt ». Et bien sûr discussion sur les activités de L'Aubraie. Venez nombreux ! Et pensez à renouveler votre adhésion à L'Aubraie : aubraie@aubraie.org

Vendredi 18 et Samedi 19 octobre 2024 : Grande Fête « Forêts d'Avenir »

Après le succès des Rencontres organisées à Bujaleuf en 2020, L'Aubraie propose à tous les partenaires et amis de se retrouver les 18 et 19 octobre 2024 à Eymoutiers pour un grand rassemblement des initiatives positives en forêt. Avec un programme qui s'adressera à tous, petits et grands, propriétaires forestiers, professionnels de la filière bois, passionnés de forêt et de nature, etc : pendant deux jours vous aurez la possibilité de profiter en famille ou avec vos amis d'un vaste programme d'animations autour de la forêt. Plus de détails dans une prochaine Lettre de L'Aubraie

LE PROGRAMME-PILOTE « FORÊT D'AVENIR » PREND FORME AVEC UNE OFFRE D'EMPLOI

Le but de cet emploi sera le conseil auprès des propriétaires forestiers et des communes qui souhaitent s'engager dans des méthodes de gestion durable de leurs boisements. Les élus du Pays Monts et Barrages se sont mobilisés avec L'Aubraie et tous les partenaires du territoire (Centre Régional de la Propriété Forestière, Parc Naturel Millevaches, Conservatoire des Espaces Naturels, Groupement de Développement Forestier) pour financer un poste de technicien-animateur forestier qui travaillera sur les 34 communes de Monts et Barrages. Une subvention de fonds européen sur 3 ans été obtenue et les derniers ajustements pour boucler le plan de financement final sont en discussion.

Si tout se passe comme espéré, l'embauche du (de la) technicien(ne) sera réalisé(e) par le CRPF dans les tout prochains mois. Une très belle opportunité pour construire un projet de territoire sur un espace forestier de 40.000 hectares.

Le profil recherché : une personnalité dynamique et enthousiaste,
une solide formation technique de gestion forestière,
une grande capacité d'écoute et de communication,
Si vous êtes intéressé (e) par ce poste de technicien-animateur forestier,
contactez aubraie@aubraie.org Préciser « poste animateur Forêt d'avenir Monts et Barrages »

SUCCÈS DES RENCONTRES DE L'AUBRAIE À EYMOUTIERS ET PEYRAT-LE-CHATEAU

En 2023, L'Aubraie a poursuivi ses actions d'information des propriétaires forestiers en Limousin et de toutes celles et ceux qui s'intéressent à une gestion durable des forêts. Ces rencontres sont organisées en partenariat avec les municipalités que L'Aubraie tient à remercier. Ces rencontres en forêt permettent d'observer et d'échanger sur le terrain avec le concours technique des gestionnaires forestiers membres de L'Aubraie.

Appel aux municipalités pour 2024, L'Aubraie souhaite poursuivre ces actions avec les communes. Si votre municipalité est intéressée, faites nous le savoir à aubraie@aubraie.org

Le 24 juin à Eymoutiers, visite de parcelles communales

commentée par Xavier Prieur, agent de l'ONF en charge de la gestion de la forêt communale d'Eymoutiers et par Philippe Simon, premier adjoint à la maire d'Eymoutiers, très impliqué dans les orientations décidées par la municipalité pour une gestion durable du patrimoine forestier communal. Comment faire évoluer vers une futaie diversifiée et différenciée des parcelles plantées à l'origine en monoculture de résineux ou des parcelles de boisements spontanés de feuillus ? C'était l'objet de cette visite de terrain qui a suscité des échanges passionnants avec les animateurs de la rencontre et entre les participants.

Le contexte : une forêt communale de 630 hectares environ, une volonté accrue de la part de la municipalité d'une sylviculture respectueuse de l'environnement, soutenant l'économie locale, répondant aux besoins des habitants (alimentation en plaquettes de la chaufferie bois à partir de sous-produits d'exploitation et de bois non valorisables).

1^{er} arrêt : une grande parcelle au sud de Souffrangeas en renouvellement par régénération naturelle d'une futaie mélangée de douglas et d'épicéa commun d'environ 60 ans.

depuis le bas de pente jusqu'en haut, le peuplement montre différentes étapes de ce processus. En bas, le couvert formé par les arbres est encore fermé par endroit, les semis sont épars, et souvent ne dépassent pas la hauteur du genou. En haut, il n'y a plus d'arbres adultes, les derniers, de gros douglas, ont été exploités récemment, et les « semis » (déjà de jeunes arbres) couvrent toute la surface. Entre les deux, la moindre densité d'arbres, et la proximité de la lisière haute, permettent le développement et l'extension des semis, étape intermédiaire.

La réussite de la régénération dépend de plusieurs conditions, parmi lesquelles une gestion constante du peuplement, le caractère progressif des éclaircies, d'assez faible intensité, la maturité des arbres en place, la composition mélangée du peuplement, la création d'une desserte qui facilite le retour régulier en coupe. A noter la discussion sur les cloisonnements d'exploitation, qui a animé le début de la visite, et qui méritera sans doute d'être reprise.

2^e arrêt : Les parcelles de feuillus de La Roche : début d'une sylviculture dans un boisement spontané d'environ 40 ans et création de desserte.

Avec l'ONF, la commune a formé le projet de mener une sylviculture dans cet ensemble feuillu d'environ 15 hectares, tout en préservant le caractère de ces bois.

La première étape réfléchie et planifiée a été la création d'une desserte, avec l'achat d'une parcelle faisant jonction avec la route, l'aménagement d'une place de dépôt, et l'ouverture de pistes de débardage dans le peuplement. **Une** subvention de l'Etat et de l'Europe a été obtenue à hauteur de 80% du montant des travaux (taux bonifié notamment à cause du caractère collectif de la desserte, qui « désenclave » aussi le bois de particuliers). **La coupe d'emprise** des pistes a contribué aussi au financement de la desserte.

Des grumes de chênes ont été vendues bord de route au prix moyen de 100 euros le m³.

Le bois non scié a été destiné à la chaufferie d'Eymoutiers : une « **auto-consommation** » **nécessaire et avantageuse**. Le tracé des pistes répond aux contraintes de pente, et de forme des propriétés à desservir.

L'observation du sol détrempé au départ de la desserte a inspiré l'idée de la **création d'une mare**, pour accueillir la faune et la flore associées. Le coût de ce travail était minime, car il était réalisé en même temps que la desserte.

La prochaine étape doit être l'ouverture de passages, dans le sens de la pente, au milieu des arbres : **les cloisonnements**. Les porteurs de bois montent par la piste, de pente faible, et débardent en descendant par les cloisonnements. Ceux-ci débouchent sur la piste qui ramène à la place de dépôt.

Au-delà de ces deux étapes, comment mener une sylviculture dans ce peuplement ? Il s'agit de **favoriser les arbres d'avenir lors de coupes sélectives de faible intensité** (l'avenir s'entend au point de vue de la production de bois). Dans ce peuplement pourtant jeune et de qualité moyenne, il y a des chênes qui se vendent bien dès aujourd'hui, à plus forte raison s'ils se développent. Dans le cas de chênes dont le suivi commence alors qu'ils sont au début de leur croissance, c'est encore mieux. Des arbres d'autres essences peuvent contribuer à la production de bois, et sont sinon indispensables au bon « fonctionnement » du peuplement.

Il s'agit également de **travailler la structure**, en jouant sur la répartition des bois de petits, moyens, et gros diamètres : il s'agit de favoriser la « dispersion » des diamètres dès maintenant et permettre aux petits bois de qualité de se maintenir.

Enfin, il faut se faire une idée du **volume régulièrement récoltable** pour tendre vers un « état d'équilibre » où le bois n'est ni trop dense (régénération impossible) ni trop peu dense (production de bois faible et de moindre qualité, difficulté potentielle pour la régénération du fait de la végétation autre). Le calcul très approximatif lors de la visite amène à la conclusion qu'il faudrait attendre 3 ans environ avant de réaliser les cloisonnements (coupe de faible intensité, toujours).

Le 14 octobre à Peyrat-le-Château, visite de la « pépinière »

commentée par Sébastien Guérinet, son directeur et Jean-Pierre Bosdevigie, adjoint au maire de Peyrat le château que nous tenons à remercier chaleureusement. Comment anticiper les effets du changement climatique et l'adaptation des forêts de notre région ? Comment aider les essences actuelles à s'adapter ? Doit-on introduire de nouvelles essences mieux adaptées au climat à venir, lesquelles ? La pépinière de l'ONF à Peyrat mène une action remarquable de recherche-développement que Sébastien a su présenter de façon vivante et très accessible à une quarantaine de membres et sympathisants de L'Aubraie.

Le contexte : fondée dans les années 60, gérée par la DRAF et financée par le Fonds Forestier National, elle a d'abord un rôle de production de plants pour les reboisements. Elle est ensuite réorientée vers la recherche forestière, et en 2013, elle est intégrée à l'ONF et au Pôle National des Ressources Génétiques Forestières. Deux autres pépinières ont le même statut : Guéméné-Penfao en Loire-Atlantique et Saint-Paul-lès-Durance dans les Bouches-du-Rhône couvrant un spectre climatique représentatif des forêts françaises.

Sous les serres, nous voyons des carrés serrés de **sorbiers domestiques, chênes pubescents, pins sylvestres, cèdres, douglas, cryptomérias, séquoias...**

Certains carrés correspondent à des plants greffés, d'autres à des plants issus de boutures, ou de graines. Il n'est pas courant d'entendre parler de greffage et de bouturage en forêt ! Ce sont **deux procédés de multiplication qui permettent de conserver les caractères de la plante-mère** (en tout cas, son patrimoine génétique). Ce n'est pas le cas lors de la formation d'une graine, où le patrimoine génétique de l'arbre est recombinaison différemment, ou même se mélange au patrimoine d'un autre arbre.

La reproduction à l'identique permet d'abord la conservation de types, variétés ou espèces végétales, en dehors même de la recherche d'une qualité particulière. Certaines essences forestières menacées de disparaître dans leur environnement naturel sont ainsi « mises à l'abri » par clonage puis installation des clones dans des **parcs conservatoires**.

La reproduction à l'identique intervient aussi en cours ou à la fin d'un programme d'amélioration. Les meilleurs représentants d'une espèce, dans une région donnée, sont repérés, reproduits, mis ensemble, et leur clone ou leur descendance peuvent faire l'objet de test. Par exemple, pour le douglas, les qualités recherchées étaient la productivité, la rectitude de la tige, un débourrement assez tardif pour permettre les boisements à basse altitude... **A présent, sans que les qualités de forme ne soient abandonnées, l'accent est mis sur la résistance à la sécheresse, la plasticité...**

Ces recherches permettent la création de vergers à graines. Les arbres qui y sont installés sont dédiés entièrement à la production de graines (par opposition à la production de bois ou à tout autre usage). Ils font l'objet d'un « traitement spécial » pour produire des semences le plus régulièrement possible. Régularité de la production, autonomie par rapport à un pays tiers, caractéristiques connues ou même issues d'une sélection, voici les avantages des vergers à graines.

Les sorbiers en attente dans la serre sont destinés justement à la création d'un verger à graines. Il deviendra beaucoup plus facile de se fournir dans cette essence (destinée aux sols calcaires), et les plants issus de ces vergers devraient avoir une bien meilleure plasticité, car en forêt le sorbier domestique (ou cormier) est souvent isolé et sa reproduction repose sur un faible nombre d'individus.

En conclusion, un gros effort de recherche est mené en réponse au changement climatique. Des provenances méridionales sont introduites à plus haute latitude, de nouvelles essences sont mises à disposition. C'est une **chance à saisir** par les propriétaires forestiers, que ce soit lors de reboisements classiques, ou dans le cadre d'une gestion à couvert continu, par l'installation de ces essences en petits bouquets.

UNE NOUVELLE USINE DE GRANULÉS EN LIMOUSIN ? LE POINT DE VUE DE L'AUBRAIE



Après plusieurs gros investissements de production de granulés ces dernières années en Limousin, une nouvelle usine est projetée à Guéret (Creuse) : le projet Biosyl. La multiplication d'unités industrielles de grande taille pour la production de granulés ou autres combustibles à partir de bois risque d'avoir un effet dévastateur sur la gestion des forêts limousines. A ceux qui pourraient nous taxer d'être « contre tout » et de bloquer le développement économique nous tenons à réaffirmer notre position : la production de granulés est une solution acceptable si elle est réellement faite à partir de sous-produits forestiers ou de bois qui ne peuvent être valorisés autrement. Ce qui nécessiterait un encadrement strict et un contrôle des conditions d'approvisionnement de ces unités.

Ce n'est malheureusement pas le cas. L'expérience montre que les besoins massifs d'approvisionnement de ces unités industrielles les conduit à utiliser toutes les ressources en bois disponibles dans un rayon d'approvisionnement large. Et la nécessité de rentabiliser les investissements en réduisant les coûts d'exploitation conduit à la multiplication de coupes rases indifférenciée de boisements de feuillus, de résineux, de taillis, de futaie ou de taillis sous futaie. Pour répondre aux besoins d'approvisionnement, une logique de court terme s'impose : les propriétaires, pour la plupart des petits propriétaires dans notre région, sont démarchés et les bois coupés contre une somme d'argent assez modeste. Beaucoup de ces peuplements forestiers auraient pourtant une tout autre valeur économique et écologique s'ils étaient gérés en futaie irrégulière et couvert continu permettant de sélectionner les arbres à potentiel coupés à maturité.

A court et moyen terme, **une part importante du capital forestier autour de ces unités risque donc d'être transformée en combustible** se traduisant par du CO2 relâché dans l'atmosphère alors que l'utilisation du bois pour la construction ou d'autres usages durables contribue au contraire au stockage de CO2. Dans le contexte de changement climatique de plus en plus pressant, il est essentiel de gérer le capital forestier sur le long terme et non par des politiques à courte vue pour répondre aux besoins immédiats de quelques investisseurs. La forêt occupe 1/3 de la surface des trois départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne soit près de 600.000 hectares dont 67% de feuillus et 33% de résineux. Elle représente un atout essentiel pour les générations futures : stock de CO2, valeur économique de bois bien valorisés, emplois, biodiversité, ressources en eau et qualité des paysages. Le vocable "énergies renouvelables" est utilisé à tort et à travers pour justifier le recours à des fonds publics qui soutiennent des projets qui auront à terme des effets destructeurs sur le milieu. Il existe pourtant des alternatives économiquement et écologiquement valables et réalistes.

Prenons au mot les promoteurs de Biosyl qui affirment qu'ils n'utiliseront que les bois issus de coupes d'éclaircie. Est-ce que les pouvoirs publics prendront les mesures nécessaires pour transformer les paroles en actes ? A savoir :

1-un **encadrement réglementaire** des approvisionnements de ces unités de production de granulés en les limitant aux produits forestiers issues des coupes d'éclaircie ou aux bois atteints de maladies (ex : scolytes) avec des contrôles sérieux de la mise en œuvre de cette réglementation.

2-des **investissements publics beaucoup plus importants pour appuyer les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une gestion durable** de leurs bois avec coupes d'éclaircies et pas seulement des subventions de replantation après coupe.

3-un **encadrement des coupes rases** comme c'est le cas dans plusieurs pays européens ayant une forte tradition de gestion forestière.

4-le **soutien aux professionnels de la filière bois**, en particulier aux exploitants forestiers, bûcherons, débardeurs, etc, qui s'engagent sur des conduites de chantiers forestiers avec coupes d'éclaircie et préservation des bois d'avenir. Mais aussi aux professionnels de première et deuxième transformation qui valorisent les bois locaux.

Nous n'opposons pas économie et écologie.



L'AUBRAIE s'est donné pour mission de promouvoir les initiatives contribuant à une gestion durable des forêts limousines.

En travaillant avec l'ensemble des acteurs qui partagent notre vision de la forêt d'avenir et qui sont de plus en plus nombreux à être sensibilisés : élus locaux, régionaux, nationaux, propriétaires forestiers, professionnels de la filière, citoyens.

C'est à ce titre que nous nous associerons aux actions positives et collectives futures...



CHANGEMENT CLIMATIQUE : POURQUOI LES FORÊTS FRANÇAISES ABSORBENT DE MOINS EN MOINS DE CARBONE ?

Les informations ci-dessous sont extraites d'un article paru dans le quotidien Le Monde en octobre 2023 : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/10/14/pourquoi-les-forets-francaises-absorbent-de-moins-en-moins-de-carbone_6194399_4355770.html

Au moment où la COP 28, conférence mondiale sur le climat se tient à Dubaï, quelle sera la contribution de la forêt française aux objectifs climatiques de notre pays ? La capacité d'absorption du CO₂ des forêts a nettement diminué depuis quinze ans. Alors qu'elles absorbaient plus de 70 millions de tonnes de dioxyde de carbone en 2008, cette quantité est descendue à 27 millions de tonnes en 2022, selon le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), soit une division par près de trois en moins de quinze ans. Cette baisse rapide, qui tend à se stabiliser ces dernières années, rend les objectifs fixés par le gouvernement difficiles à atteindre. « La récente diminution du puits net de carbone des forêts appelle à une révision urgente de la stratégie nationale bas carbone, dont les objectifs ne seront pas tenus », a averti l'Académie des sciences dans un rapport de juin 2023.

La capacité d'absorption de CO₂ de la forêt dépend de plusieurs paramètres : l'accroissement du volume de bois, la mortalité des arbres et les prélèvements humains (coupes). Plus le solde entre ces trois termes est positif, plus il y a de « volume » de forêt en capacité d'agir comme un puits de carbone. Sur la période 2013-2021, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) estime que, en moyenne, la croissance des arbres a créé 88 millions de mètres cubes de bois par an, alors que les prélèvements humains l'ont diminuée de 51 millions de mètres cubes par an et la mortalité des arbres de 13 millions de mètres cubes. Le total reste positif (24 millions de mètres cubes), mais ce solde diminue depuis les années 2000, en raison à la fois d'une production biologique en léger recul, d'une hausse des prélèvements humains et d'une mortalité qui progresse.

L'accroissement du volume de bois des forêts ralentit.

Les forêts françaises continuent donc de s'accroître, mais à un rythme moindre depuis les années 2000. « La pompe à carbone continue à fonctionner, mais elle fonctionne moins bien qu'au cours de la décennie précédente », explique Manuel Fulchiron, responsable forêt à l'IGN. En cause, le réchauffement du climat, qui met les organismes végétaux à rude épreuve : les épisodes de chaleur plus intenses, plus longs et plus fréquents qu'auparavant s'accompagnent d'un déficit pluviométrique marqué, surtout en été, qui complique l'hydratation des arbres. Un tel stress hydrique fragilise la résistance des arbres aux chaleurs répétées, d'autant que la saison sèche s'allonge avec les années, prolongeant ainsi le manque d'eau. « S'il fait très chaud et très sec, ça peut suffire à faire dépérir des arbres, même s'il n'y a aucun parasite pour les attaquer », remarque Manuel Fulchiron.

La mortalité des arbres augmente sous l'effet des conditions climatiques et des attaques de parasites : « les indicateurs de mortalité des arbres sont globalement tous en hausse, que ce soient les indicateurs de l'IGN ou ceux de notre réseau de suivi systématique », abonde Milène Gentils, cheffe du

département de la santé des forêts (DSF), rattaché au ministère de l'agriculture. « Ils sont cependant assez différenciés, selon les conditions climatiques locales. »

« Face à un manque d'eau, les arbres vont se délester d'une partie de leurs feuilles et de leurs branches pour limiter leur transpiration et donc les pertes en eau, détaille Milène Gentils, mais par ce phénomène de défense, ils vont aussi avoir moins de feuilles ou des feuilles plus petites, et de fait il y a moins de photosynthèse, donc les arbres séquestrent moins de carbone. »

Toutefois, la résilience des arbres n'est pas la même selon la région, et varie selon la capacité du sol à retenir l'eau. « Les dépérissements qu'on constate sur les sapins sont beaucoup plus marqués sur les sols gréseux ou sableux dans lesquels l'eau s'infiltré et ne reste pas, par rapport à des situations de cuvette ou avec un plancher argileux qui permet aux sols de retenir un peu mieux l'eau et donc aux racines des arbres de puiser quand le déficit de pluie devient problématique », explique Milène Gentils.

Les attaques de parasites en hausse en raison du réchauffement

Même lorsqu'ils résistent à la chaleur et à la saison sèche, les arbres fragilisés deviennent une proie plus facile pour les bioagresseurs (champignons, insectes, pathogènes). « Si d'aventure ces arbres affaiblis ont pris un coup avec la sécheresse mais qu'ils ont résisté, parce qu'ils ont quand même des réserves et des systèmes de défense, ils peuvent être sujets à une attaque de parasite : c'est le gros facteur de dépérissement et de mortalité des arbres en France en ce moment », avertit Manuel Fulchiron.

Plusieurs de ces bioagresseurs représentent de véritables menaces pour les peuplements français. La chalarose, une maladie causée par le champignon *Chalara fraxinea* importée en Europe de l'Est dans les années 1990, décime de nombreux frênes depuis son apparition en 2008 en Haute-Saône. La maladie de l'encre et le chancre infectent de nombreux châtaigniers, dont le taux de mortalité a explosé depuis 20 ans.

La mortalité des arbres a augmenté pour presque toutes les essences.

Les scolytes, des petits insectes coléoptères ravageurs, s'attaquent à de nombreuses essences d'arbres, les épicéas et les pins faisant partie de leurs cibles favorites. « Le scolyte s'arrête et se cache lorsqu'il fait froid. Or, tant qu'il ne fait pas froid, il va produire des générations de larves qui vont aller consommer les vaisseaux de l'arbre et le tuer. Donc plus il y a de générations dans une année, plus il y a d'arbres qui sont touchés », signale Manuel Fulchiron. Le phénomène est donc amplifié par le réchauffement du climat, dans une boucle de rétroaction. « L'ampleur de la crise sanitaire sur les épicéas n'aurait pas pu être telle si le climat de ces dernières années n'avait pas été celui qu'on a connu », confirme Milène Gentils.

Les prélèvements humains en augmentation

La forêt française s'est fortement accrue au cours du demi-siècle écoulé. Le taux de prélèvement mesuré par Nature France, un organisme gouvernemental, est le rapport entre le prélèvement de bois, mesuré sur une période donnée et la production biologique nette mesurée sur cette même période. Ce taux était de 70% pour les forêts du Sud-Ouest océanique en 2021, c'est-à-dire que les prélèvements humains étaient inférieurs de 30% à la croissance biologique. C'est une bonne nouvelle pour la forêt. Mais la pression augmente. Entre 2005 et 2018, le taux de prélèvement s'est accru de 11 % en particulier dans les zones où les bois sont plus facilement accessibles et en raison de la multiplication des usages du bois (bois-énergie, trituration, etc.).



Qu'est-ce que l'association **L'AUBRAIE** ?

Elle a pour but de promouvoir une gestion durable des forêts du limousin, dans toutes leurs dimensions, économiques, écologiques et sociales...

Elle a pour objectif de contribuer à trouver et mettre en œuvre des solutions face aux coupes rases qui se multiplient au détriment de tous par :

- **Un soutien aux propriétaires et exploitants** qui souhaitent gérer durablement leurs parcelles boisées
- **Une protection des parcelles forestières** à forte valeur écologique qui sont menacées de coupe rase
- **Une création d'une « trame »** permettant de relier et valoriser les espaces riches en biodiversité
- **Des participations à des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation** auprès du public et notamment des jeunes générations

Bulletin d'adhésion a **L'AUBRAIE**

Nom, Prénom :

Activité professionnelle :

Adresse email :

Téléphone :

Adresse postale :

Merci d'indiquer vos préférences en cochant la ou les cases ci-dessous :

- Je souhaite adhérer à l'Association et être informé(e) de l'action de l'association
- Je peux donner un peu de mon temps en participant à des activités proposées par l'Association
- Je pourrais contribuer financièrement et/ou participer à des levées de fonds pour protéger des espaces menacés
- Je suis propriétaire de parcelles boisées et serais intéressé(e) par une rencontre avec des responsables de l'Association

Retournez le coupon à cette adresse : **Association L'Aubraie Mairie 87460 Cheissoux**
ou en vous inscrivant sur Internet <https://aubraie.org/>
ou par mail : aubraie@aubraie.org